

Fernández, Víctor Manuel

*Le meilleur de la Lettre aux Romains
procède du judaïsme de Paul*

Este documento está disponible en la Biblioteca Digital de la Universidad Católica Argentina, repositorio institucional desarrollado por la Biblioteca Central “San Benito Abad”. Su objetivo es difundir y preservar la producción intelectual de la Institución.

La Biblioteca posee la autorización del autor para su divulgación en línea.

Cómo citar el documento:

Fernández, Víctor M. *Le meilleur de la Lettre aux Romains procède du judaïsme de Paul* [en línea]. *Nouvelle Revue Theologique*, 124 (2002)

Disponible en:

<http://bibliotecadigital.uca.edu.ar/repositorio/rectorado/meilleur-lettre-aux-romains.pdf> [Fecha de consulta: ...]

Le meilleur de la *Lettre aux Romains* procède du judaïsme de Paul*.

Contrairement à ce qu'on disait à d'autres époques, nous avons aujourd'hui une conscience plus claire de ce que la *Lettre aux Romains* est le texte théologique le plus profond pour parler de la nécessité permanente du judaïsme. Nous le confirmerons en proposant une relecture de Rm, et en nous laissant interpeller par la perspective de Fr. Rosenzweig. Rappelons que pour cet auteur, le judaïsme est comme un centre incandescent de vitalité permanente, tandis que le christianisme remplit la fonction de développer et de transmettre dans le monde entier ce noyau de feu divin¹.

De fait, parlant du peuple juif, Paul affirme dans Rm que «les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables» (11,29), de telle sorte que les descendants de Jacob continuent à être les bénéficiaires privilégiés de l'élection. Pour cette raison, même leur chute a été source de salut (11,11), une richesse pour le monde (11,12). Et ainsi, bien qu'ils refusent la foi chrétienne, ils continuent à remplir le rôle pour lequel ils furent élus. De plus, Paul soutient qu'un «reste» choisi fut fidèle à Dieu (11,5), tandis que d'autres persistèrent dans leur refus du plan divin (11,7) et furent retranchés de l'olivier saint (11,17). Mais ceci ne signifie pas que les Juifs «retranchés» soient définitivement repoussés par Dieu et demeurent hors de son dessein; car «Dieu est capable de les greffer à nouveau» (11,23). La situation que Paul appelle «endurcissement» (refus persistant) est partielle (11,25), de sorte qu'elle n'implique pas une condamnation, mais joue seulement un rôle temporaire: «jusqu'à ce que soit entrée la totalité des Nations» (11,25). Alors, les branches enlevées «seront greffées à nouveau sur leur propre olivier» (11,24) et «*tout* Israël sera sauvé» (11,26) conjointement à «la *totalité* des Nations» (11,25).

* Texte traduit de l'espagnol par Ph. Wargnies, S.J.

1. ROSENZWEIG Fr., *L'Étoile de la Rédemption*, tr. A. DERZANSKI et J.-L. SCHLEGEL, Paris, 1982. Je remercie Madame Silvia Kot, juive, qui m'a aidé à réfléchir à partir de cette œuvre magnifique.

Dans ce va-et-vient complexe d'affirmations apparemment contradictoires, la conclusion semble être en réalité que, bien qu'ils aient refusé Jésus comme Messie, d'une certaine manière tous les Juifs entrent dans le dessein salvifique de Dieu en vertu de la seule élection libre et gratuite de Dieu.

I. – La médiation du peuple juif

Dieu utilisa l'indifférence même des Juifs pour leur faire remplir, d'une autre façon, leur mission de rapprocher les Nations du salut. De fait, comme le dit Paul:

De même, en effet, que jadis vous avez désobéi à Dieu et que maintenant, par suite de leur désobéissance, vous avez obtenu miséricorde, eux de même ont maintenant désobéi par suite de la miséricorde qui vous a été faite, pour obtenir miséricorde à leur tour. Car Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance pour leur faire miséricorde à tous (11,30-32).

La persistance de Juifs dans leur indifférence face à la proclamation chrétienne, donna lieu à une intégration plus directe des Nations dans le plan salvifique de Dieu en Christ. L'explication historique concrète n'est pas à notre portée. Peut-être pourrions-nous dire, par exemple, qu'une adhésion massive des Juifs au christianisme aurait rendu difficile l'ouverture des Nations à l'Évangile. De toute façon, ce ne sont pas les contingences historiques qui déterminent les décisions de Dieu, parce que «par avance» les Nations étaient «objets de miséricorde», elles que Dieu avait «destinées à la gloire». Mais il appartenait également au plan divin que cette miséricorde se répande à travers le judaïsme. Ainsi que le reconnaît un texte du Magistère catholique, «les païens ne peuvent découvrir Jésus et l'adorer comme Fils de Dieu et sauveur du monde qu'en se tournant vers les Juifs et en recevant d'eux leur promesse messianique telle qu'elle est contenue dans l'Ancien Testament» (CEC 528).

Par ailleurs, en 11,7, Paul dit aussi que les Juifs «s'endurcirent», et en 11,25-32 il indique clairement que cette situation est partielle. Mais finalement, en 11,23, il loue la puissance de Dieu qui est capable de «les greffer à nouveau». Le v. 10,1 nous confirme qu'il s'agit d'une situation partielle, puisque Paul désire que les Juifs indifférents se sauvent et qu'il prie à cet effet. C'est ainsi également que l'a entendu l'Église antique dans l'*Indiculus* (V^e siècle), où l'on interprète Rm 9,22 en disant que Dieu «*les convertit* de vases de colère en vases de miséricorde»; et l'on

réaffirme cette interprétation en indiquant comme parallèle le texte de Col 1,13: «En les délivrant du pouvoir des ténèbres, il *les transfère* dans le royaume du Fils de son amour» (*Indic.*, ch. 8; Dz 246).

II. – La restauration des branches retranchées

Saint Paul parle d'une sorte de restauration ou réintégration (non pas d'une conversion) eschatologique du Peuple juif (Rm 11,23-33). Ceci n'implique pas la christianisation de tous les Juifs à l'intérieur de l'histoire temporelle², mais une action purement gratuite du Messie (Is 59, 20-21, cité en Rm 11,26-27), par l'accomplissement des antiques promesses qui assurent la fidélité divine (Ez 16,59-60; Rm 11,28-29).

Notre difficulté à penser le «comment» de cette restauration, Paul l'éprouvait également, lui qui, en traitant ce thème, le présentait comme un «mystère» qui nous empêche de «nous prendre pour des sages» (Rm 11,25). Paul ne pouvait cesser de penser à la fidélité de Dieu à son alliance avec Israël. Et même si «l'Église ultérieure, pour laquelle la séparation des deux communautés (juive et chrétienne) était une réalité de fait, put éviter le problème en ignorant les Juifs ou en leur refusant le droit théologique d'exister comme Israël, pour Paul cette attitude était impossible. La séparation était une nécessité présente, mais en dernière instance, *une anomalie théologique*»³.

De plus, «si Paul *ne mentionne pas explicitement Jésus-Christ* en Rm 11,25-32, c'est parce que, comme en Rm 9, il veut surtout rappeler l'initiative et le pouvoir de Dieu: le problème ici est moins celui de la médiation, évoquée en Rm 10, que celui de la possibilité même du salut»⁴.

Dans cette perspective, nous pouvons dire que l'attente des Juifs qui envisageaient un Messie *futur*, revêt un sens qui *coïncide* avec celui de Paul⁵ en Rm 11,26-27: «Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit: 'Il viendra de Sion, le libérateur: il

2. VON BALTHASAR H.U. «Cuestión disputada: El problema Iglesia-Israel», dans *Communio*, v. espagnole (mai 1995) 181-182 (cf. v. franç., mai 1995, 23-36); PETERSEN E., *Die Kirche aus Juden und Heiden*, Salzburg, 1933.

3. MEEKS W., *Los primeros cristianos urbanos*, Salamanque, 1987, p. 273.

4. ALETTI J.-N., «Romanos», dans *Comentario Bíblico Internacional*, éd. FARMER, LEVORATTI, MCEVENUE, DUNGAN, Estella, 1999, p. 1457.

5. C'est ainsi du moins que le met en évidence la doctrine rabbinique des éons; cf. KESSLER C., «Le plus grand commandement de la Loi», dans *Sources Vives* 72 (1997) 97.

écartera de Jacob les impiétés. Et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'enlèverai leur péché'». C'est-à-dire: celui qui rachètera définitivement la totalité des Juifs, ce sera Jésus-Christ lorsqu'il viendra à la fin des temps. De cette manière, Jésus-Christ accomplira l'espérance des Juifs qui attendent un Messie. En ce sens, «l'Église comprend qu'elle n'est pas l'objectif et la fin de la volonté de Dieu pour Israël»⁶.

Il est certain que Paul soutient qu'aux Juifs manque encore une «pleine connaissance». En réalité, nous pourrions dire la même chose des chrétiens. Mais nous ne pouvons ignorer l'affirmation de 10,4: «La fin de la Loi, c'est le Christ». Dans mon interprétation, cette expression rejoint ce que nous venons de soutenir: la Loi s'accomplira pleinement pour les Juifs quand Jésus-Christ reviendra à la fin des temps; de même pour les chrétiens. Il n'y a pas place dans la révélation, pour penser deux Messies distincts.

D'autre part, nous n'ignorons pas qu'en 10,4, Paul n'utilise pas le nom de «Jésus», mais celui de «Christ», c'est-à-dire «le Messie». Par là, il n'impose pas aux Juifs l'exigence de confesser maintenant Jésus. Il est certain qu'en 10,9, il pose pour la communauté chrétienne la nécessité de confesser «Jésus» comme Seigneur; mais lorsqu'en 10,12-13, il pose l'exigence commune aux Juifs et aux Grecs, il se réfère à la confession du nom de «Seigneur», en s'appuyant sur Jl 3,5. Nous ne pouvons pas passer au-dessus de cette délicatesse permanente de Paul qui évite d'exiger que les Juifs confessent maintenant Jésus comme condition pour obtenir le salut.

C'est dans ce sens que se sont exprimées les Églises évangéliques d'Autriche: «L'Alliance de Dieu avec son peuple demeure par sa grâce jusqu'à la fin des temps: dès lors, exercer une mission parmi les Juifs n'a aucune justification théologique et doit être exclu d'un projet d'Église»⁷.

Il faut reconnaître que Paul ne pouvait pas encore s'interroger sur la possibilité d'une foi «implicite» dans le Christ, ou sur l'association au mystère du Christ par «des chemins que Dieu connaît» (GS 22). Par conséquent, il ne lui restait qu'à se soumettre au mystère des desseins de Dieu, à ses chemins qui sont aussi éloignés des nôtres que le ciel de la terre. Ce qui peut être étonnant pour nous, l'était également pour Paul: «Qu'insondables sont ses desseins et impénétrables ses voies!» (11,33).

6. BARTH K., *Kirchliche Dogmatik*, II/2, Zürich, 1942, p. 323.

7. Déclaration du Synode général réuni à Vienne le 28 octobre 1998: *Le temps de la conversion. Les Églises évangéliques d'Autriche et les Juifs*.

Encore que personne ne mérite le salut, dans le Christ et à partir de lui, nous sommes tous choisis et, par pure miséricorde, tous les hommes de l'histoire pourraient atteindre de fait le salut. Tout ceci nous permet de dire que dans le ch. 11 de Rm, la plus haute élaboration spéculative de Paul atteint sa plénitude.

III. – La générosité gratuite de Dieu

En 10,13-21, il est dit que les Juifs ne voulurent pas écouter la prédication sur le Christ, en raison de quoi cette prédication s'offrit aux Nations. Mais ceci n'implique pas une condamnation définitive de ces Juifs, parce que Dieu veut être miséricordieux avec *tous* les hommes. Et «avec tous» signifie également avec les rebelles (11,31-32), par pure et libre miséricorde, par une élection qui ne s'appuie pas sur les mérites de l'homme.

Le grand thème de la lettre aux Romains, si nous nous référons à sa structure théologique de fond, n'est pas la foi mais la gratuité du salut. La foi est une manière de désigner l'attitude exacte, opposée à la confiance en soi-même, face au don gratuit de Dieu dans les cœurs. Il est certain que le style de Paul ne nous permet pas de passer de l'affirmation de Rm 11,32 à l'assertion précise que de fait tous les hommes obtiendront le salut. Mais nous pouvons dire, en lisant la structure théologique de fond de Rm, que c'est certainement le plus probable; que dans ce plan concret de Dieu dont le centre est le mystère de la Pâque, il est probable que tous les hommes atteignent le salut, certains en raison d'une belle fidélité à la grâce durant toute leur vie, d'autres par une impulsion inouïe de la grâce au dernier moment de leur vie, ou de la façon dont Dieu voudra l'opérer, mais tous par la libre initiative de Dieu et à travers le Christ, l'Élu. C'est en ceci que nous avons mis notre «plus ferme espérance» (Concile de Trente, 6^e session, can. 13; Dz 1541). À certaines objections qui contestent cette interprétation, nous pourrions répondre avec Paul: «Mais qui donc es-tu, ô homme, qui répliques à Dieu?» (Rm 9,20).

D'autre part, nous qui accueillons la prédication chrétienne, nous avons été greffés sur la racine du judaïsme, nous ne possédons rien qui ait racine propre et indépendante; et pour cela nous n'avons pas le droit de nous enorgueillir de notre condition:

Or, si quelques-unes des branches ont été abattues, et si toi, olivier sauvage, tu as été greffé parmi les autres branches, et si tu as eu part avec elles à la riche sève de l'olivier, ne te vante pas aux dépens des autres branches. Tu peux bien te vanter; ce n'est pas toi qui

portes la racine, mais c'est la racine qui te porte (Rm 11,17-18; cf. 1 Co 4,7).

Par là même, la lettre aux Romains dans son ensemble ne nous autorise pas à parler du judaïsme comme de quelque chose d'étranger à notre identité, mais comme d'un appui que Dieu lui-même, en sa libre initiative, a choisi pour nous offrir l'accès au salut. Nous avons accueilli la prédication chrétienne, mais c'est par grâce de Dieu que nous pouvons accéder au salut, en étant greffés sur le substrat juif que Dieu a choisi pour nous l'octroyer.

IV. – Participants d'un héritage étranger

Un document du Saint-Siège suggère que le fait que l'holocauste fût possible en contexte chrétien, invite à découvrir les conséquences terribles engendrées par l'oubli des «liens étroits de *parenté* spirituelle avec le peuple juif»; il invite les catholiques à «renouveler la conscience des racines *juives* de leur foi», vu que «l'Église *se nourrit* des racines de ce bon olivier»⁸. Il nous faut donc envisager les relations entre chrétiens et Juifs du point de vue de l'*identité*. Avec le judaïsme, nous ne pouvons pas parler d'un dialogue «interreligieux», comme s'il s'agissait simplement d'une «autre religion». Il y a en effet des éléments du judaïsme qui soit font partie de l'identité chrétienne propre, soit peuvent aider à mieux la comprendre. Le judaïsme est une sorte de racine et de tronc sur lesquels nous avons été greffés (Rm 11,16-18) pour participer de la «israelitica dignitas»⁹. C'est pourquoi le pape déclare que christianisme et judaïsme sont «liés au niveau même de leur *identité* propre»¹⁰ (discours du 6 mars 1982). Nous, chrétiens, sommes participants de l'héritage du «peuple de Dieu de l'ancienne alliance jamais révoquée»¹¹, de sorte que l'identité

8. «Nous nous souvenons». Commission pour les Rapports religieux avec le judaïsme, dans *Doc. Cath.* 2179 (95, 1998) 336-340; ici, V, p. 339.

9. Expression du CEC, 528. De plus, cette participation à la dignité d'Israël ou à son privilège est demandée pour tous les hommes dans les oraisons qui suivent la troisième lecture de la vigile pascale: «Que la plénitude du monde entier entre dans la descendance d'Abraham et dans la *dignité d'Israël*... Que toutes les nations acquérant par la foi le *privilège d'Israël*...».

10. JEAN-PAUL II, «Discours aux délégués des Conférences épiscopales pour les relations avec le judaïsme», 6 mars 1982, dans *Doc. Cath.* 1827 (79, 1982) 339-340.

11. JEAN-PAUL II, «Rencontre avec la communauté juive à Mayence», 17 novembre 1980, dans *Doc. Cath.* 1798 (77, 1980) 1148-1149.

est antérieure aux différences et que la réflexion sur ce qui nous distingue ne devrait pas s'élaborer en termes d'exclusion.

Malheureusement, un important exégète comme A. Vanhoye, dans sa volonté d'être fidèle «à l'enseignement du corpus paulinien», mais sans considérer en détail certains textes ni contempler l'Écriture dans son ensemble, en vient à dire dans une polémique avec N. Lohfink, que l'alliance du Sinaï *a été révoquée* par Dieu. Vanhoye souligne qu'il est impossible que le judaïsme soit «un chemin de salut indépendant du Christ». Mais en réalité Lohfink, loin de prétendre cela, veut précisément montrer le lien intrinsèque qui existe entre la Loi et le Christ¹².

Il est certain que notre époque requiert de nous une lecture œcuménique de Rm. La récente «Déclaration commune sur la Justification» (1999) (cf. *NRT* 124 [2002] 3-78) montre jusqu'à quel point est possible une lecture luthéro-catholique de Rm. Aujourd'hui, nous savons que ce que Paul enseigne en Rm est de fait ce que l'une et l'autre Églises enseignent. Mais nous pourrions nous demander si cette lecture ne nous éloigne pas de notre relation imprescriptible avec le judaïsme. Par exemple, n'ignore-t-on pas trop la sensibilité juive lorsque, dans la «Déclaration commune», on affirme que dans le Christ et l'Évangile, la Loi a été *dépassée*?¹³ Mais il nous faut ici nous demander si en réalité c'est cela que Paul veut dire, même si certaines de ses affirmations (isolées du contexte) semblent le donner à entendre. Si une quelconque affirmation prise au pied de la lettre peut être mal interprétée, cela vaut spécialement des affirmations de Paul qui a l'habitude de porter ses assertions à la limite, lorsqu'un contexte historique déterminé lui demande d'utiliser des arguments frappants.

V. – Le contexte du refus des coutumes juives

Une manière adéquate d'aborder ce point nous oblige à quelques considérations historiques. Dans l'Église primitive,

12. VANHOYE A., «Salut universel par le Christ et validité de l'Ancienne Alliance», dans *NRT* 116 (1994) 815-835; LOHFINK N., *Die niemals gekündigte Bund*, Freiburg, Herder, 1989.

13. Bien que l'on précise «en tant que chemin du salut», dans «La Doctrine de la Justification. Déclaration commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique romaine», dans *Doc. Cath.* 2168 (94, 1997) 879, §31.33.

originellement constituée de Juifs chrétiens qui conservaient les traditions juives, surgit comme une nouveauté la conversion des païens, et l'insistance particulière de Paul fait que les Apôtres s'adaptent à la situation des nouveaux convertis, en leur permettant de réduire à quelques exigences seulement l'accomplissement des traditions juives (Ac 15,28-29). Dans sa première lettre aux Corinthiens, Paul montre sa préoccupation de faire accomplir — en les expliquant à sa manière — ces quelques prescriptions (1 Co 8,7-13; 10,23-31), essayant «de ne scandaliser ni les Juifs ni les Grecs» (1 Co 10,32). Pour cette raison, je me démarque de l'affirmation trop rapide de J.L. Segundo lorsqu'il soutient que Paul ne tient pas compte de ce qui a été conclu lors du «Concile de Jérusalem»¹⁴.

Mais l'adaptation à la situation des païens, que concédait Paul, n'implique pas que les Apôtres de Jérusalem aient réduit seulement à ces quelques normes la continuité avec les traditions juives à Jérusalem. Il semble plutôt clair qu'à Jérusalem se maintenait le style chrétien de la ligne Matthieu-Jacques, qui pratiquait encore la circoncision et beaucoup d'autres coutumes du judaïsme, sans voir la nécessité d'une rupture avec ces traditions puisque la valorisation de ces coutumes n'impliquait pas pour eux qu'elles prennent la place du Christ ou que par elles s'obtienne la justification, comme Paul le reprochait (Ga 2,15-21). Paul lui-même ne prétend jamais exiger des Juifs chrétiens de Jérusalem qu'ils abandonnent les coutumes juives, mais il défend avec toutes sortes d'arguments le droit des païens convertis à ne pas s'attacher à ces coutumes pour pouvoir vivre en chrétiens. De cette manière, Paul faisait l'option d'amener les païens à l'*expérience de ce qui est le plus valide et central dans le judaïsme*, en délaissant à cette fin les signes extérieurs comme la circoncision et d'autres coutumes juives.

D'autre part, même saint Justin, dans son âpre dialogue avec le Juif Tryphon, manifestait qu'il n'avait «aucune objection substantielle contre ceux qui continuent à observer les prescriptions juives»¹⁵. En ce sens nous pouvons admettre, en nous démarquant partiellement de von Balthasar, qu'un Juif qui adhère au christianisme peut continuer à être juif¹⁶. Mais de plus nous pouvons affirmer que «ce judéo-christianisme est pour toujours la

14. SEGUNDO J.L., *El caso Mateo*, Maliaño, 1994, p. 53-54.

15. ROBBERECHTS L., «La séparation?», dans *Sources Vives* 72 (1997) 115-116; intéressant article qui parle d'une séparation jamais consommée.

16. VON BALTHASAR H.U., «Cuestión disputada...» (cité *supra*, n. 2), p. 184.

forme génératrice du christianisme... Et les Gentils eux-mêmes ne seront complètement fils de l'Église tant qu'ils n'auront pas accepté tous les enseignements que le premier peuple élu de Dieu — et jamais rejeté — a encore à leur faire entendre»¹⁷.

Il est certain qu'aux débuts du christianisme, la ligne paulinienne craignait que ne se produise une universalisation des pratiques juives, qui aurait mis en celles-ci l'espérance du salut, et aurait détourné les païens convertis de l'essentiel du judéo-christianisme; mais ce n'est évidemment pas la situation actuelle des Églises chrétiennes.

VI. – Continuité et approfondissement de la Loi

Faisons maintenant un pas de plus pour en venir au fond de cette question et éviter les confrontations stériles. Il faut remarquer que *la «Loi» peut se comprendre de nombreuses façons, tant dans le christianisme que dans le judaïsme*. Et il y a une manière de la comprendre en consonance avec la doctrine paulinienne. Il est indispensable, par exemple, de mentionner que quelques textes vétérotestamentaires et de nombreux textes juifs extra-bibliques manifestaient une religiosité de la confiance dans l'amour de Dieu et invitaient à un accomplissement de la Loi mobilisée à partir de l'intérieur du cœur par l'action divine (Jr 31,3.33-34; Ez 11,29-30; 36,25-27; Os 11,1-9, etc.). La «emuna», attitude de profonde confiance qui amène à l'authentique accomplissement de la Loi, «est au cœur même de l'exigence de toute la Torah»; et il est intéressant de remarquer que le texte de Ha 2,4, qui dans la tradition juive exprime cette attitude de base, est de fait cité par saint Paul lorsqu'il parle de la justification par la foi en Ga 3,11 et en Rm 1,17¹⁸.

Il faut indiquer ici que les affirmations de Paul sur une «caducité» de la Loi pourraient se situer également dans le contexte de «la doctrine rabbinique des éons» selon laquelle, à la fin des temps, l'instinct du mal serait éradiqué des cœurs humains et la loi externe ne serait plus nécessaire. Paul croyait précisément vivre dans les derniers temps et attendait un retour imminent du

17. RODRÍGUEZ B., «¿Cuál fue la posición de Pablo sobre sus hermanos judíos que no aceptaron a Jesús?», dans *Communio* ([v. espagnole] mai 1995), p. 230.

18. Cf. KESSLER C., «Le plus grand...» (cité *supra*, n. 5), p. 97.

Messie: «Paul était un pharisien convaincu de vivre dans le temps messianique»¹⁹.

Ainsi ce que Paul cherchait en premier lieu n'était pas que la circoncision et d'autres pratiques juives soient supplantées par les normes morales du N.T., par une morale centrée sur le modèle du Christ, ou par un puritanisme chrétien. Parce que, en réalité, ce que Paul disait de la circoncision, il aurait pu le dire et le dirait certainement aujourd'hui, de tout précepte du N.T. et de toute norme ecclésiastique. Nous ne pouvons ignorer ici l'interprétation très profonde de saint Augustin et de saint Thomas sur la théologie paulinienne de la loi nouvelle, selon laquelle la stérilité d'une loi externe sans la grâce divine n'est pas seulement une caractéristique des lois juives, mais également des préceptes que Jésus lui-même nous a laissés.

L'Apôtre dit dans la seconde lettre aux Corinthiens que la lettre tue mais que l'Esprit donne vie. Et saint Augustin, exposant cette affirmation, dit que par «lettre» on entend quelque écriture qui est en dehors de l'homme, fût-ce les préceptes moraux tels que contenus dans l'Évangile. De telle sorte que même la lettre de l'Évangile tuerait s'il n'y avait la grâce intérieure de la foi qui guérit²⁰.

Dès lors, les disciples de Paul, appliquant également aux non-juifs les positions de l'Apôtre, diront simplement, sans mentionner la Loi: «Cela ne vient pas *de vous*: c'est le don de Dieu. Cela ne vient pas *des œuvres*, pour que personne ne se vante» (Eph 2,8-9).

Ceci nous permet d'entrer dans le cœur même de la préoccupation de Paul et de sa doctrine: ce que Paul voulait montrer, c'est qu'aucune pratique, aucune œuvre humaine, aucun effort de l'homme ne peut mériter la justification, parce que dans ce cas il n'y aurait pas besoin de Rédempteur. S'il en était ainsi, cela reviendrait à nier également la conviction *juive* concernant la nécessité d'une aide intérieure de Dieu et les annonces de l'A.T. sur la nécessité d'une nouvelle Alliance dans le cœur de

19. SCHOEPS H.J., *Paulus. Die Theologie des Apostels im Lichte der jüdischen Religionsgeschichte*, Tübingen, Mohr, 1959, p. 113. Pour cette raison, en 1 Tm, lorsque l'espérance d'une venue imminente s'était mitigée, la loi acquiert une importance plus grande (1 Tm 1,8-9).

20. THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique, Ia IIae 106, 2, rép.* De plus, ce que saint Thomas appelle «loi nouvelle», en se référant à l'impulsion intérieure de la grâce de Dieu, n'est pas pour lui l'apanage des hommes du N.T.: «Sous le régime de l'Ancien Testament, il y eut des âmes qui eurent la charité et l'Esprit Saint, qui espéraient les promesses spirituelles et éternelles. Par conséquent, *elles appartinrent à la loi nouvelle*. De la même manière, dans le Nouveau Testament, il y a des hommes charnels» (*S. Th. Ia IIae, 107, 1, ad 2m*).

l'homme (Ez 11,19-20; 36,25-27; Jr 24,7; 31,33; 32,40). Pis encore, on tomberait *dans la pire des idolâtries — profondément contraire à l'esprit juif* — qui consiste à s'adorer soi-même, à adorer ses propres forces et ses propres œuvres, au lieu d'adorer le Dieu unique. Et comment ne pas voir en Rm 2,28-29, une continuation et un approfondissement de Jr 4,4; 9,24-25?

VII. – La diffusion du cœur de la Loi par la mission chrétienne

C'est pourquoi nous pouvons dire que, par sa doctrine sur la justification, Paul est pleinement *fidèle au noyau le plus profond du judaïsme, et ne s'oppose pas à lui*, même si quelquefois, son zèle paternel à défendre les droits des païens convertis l'amène à s'exprimer avec des accents qui peuvent sonner comme «anti-juifs», mais qui ne sont que l'expression d'une sorte d'«auto-immolation» du Juif Paul pour faciliter l'accès des païens précisément à ce noyau le plus profond *du judaïsme même*, que le christianisme allait approfondir et communiquer aux Nations.

En ce sens, on peut assumer la théorie de Franz Rosenzweig. Et par là même nous pouvons dire que, à l'instant de sa rencontre avec Jésus-Christ, Paul découvrit que le christianisme était le chemin adéquat pour l'accomplissement de sa vocation — qui était sienne avant qu'il connaisse le Christ — de *Juif missionnaire*. À cet instant, il saisit que c'était précisément à travers le christianisme qu'Israël pouvait être pleinement «lumière des Nations». De fait, l'histoire postérieure à Paul confirma cette intuition:

L'esprit missionnaire que les Hébreux manifestaient avec ferveur et efficacité, en dépit de sa force, s'affaiblit et disparut après la ruine de la nation. Par là s'opéra une complète transformation de la pensée talmudique sur le prosélytisme. En effet, les énergies des rescapés des grands massacres devaient être consacrées à la sauvegarde de la Torah pour la survie du peuple... Ce repli de la pensée juive sur elle-même est évidemment la conséquence d'une situation nouvelle, qui surgit de l'exil. Il ne s'agit plus pour les Juifs d'aspirer à convertir d'autres, mais de survivre et de se maintenir fidèles à leurs propres sources²¹.

Le cardinal Ratzinger voit également le christianisme comme le moyen par lequel Israël continue à réaliser aujourd'hui sa dimension

21. CHOURAQUI A., *Il pensiero ebraico*, Brescia, Queriniana, 1989, p. 42.

missionnaire, vu que «par-dessus tout on peut dire que, avec le Christ, la Bible d'Israël parvint aux non-Juifs et devient également leur Bible». Pour cette raison, Jésus pourrait être reconnu par un Juif comme «le Serviteur de Dieu qui apporte aux peuples la lumière de son Dieu»²².

Ce que Paul perçut à partir de sa rencontre avec Jésus fit que, tout en demeurant pleinement et profondément juif, il atteignît dans le christianisme la maturité de la vocation missionnaire qui le saisissait totalement.

1419 Buenos Aires (Argentine)
José Cubas 3532
ptucho@arnet.com.ar

Dr Víctor M. FERNÁNDEZ
Faculté de théologie
Univ. Pontificale de Buenos Aires

Sommaire. — De nombreux auteurs soulignent la rupture de saint Paul avec la Loi et avec le judaïsme. Mais la réalité est exactement à l'opposé: *Paul fut pleinement fidèle au noyau le plus profond de la religiosité juive*, et l'exprima précisément dans la doctrine de la justification par la foi. Pour lui, la mission du christianisme est de recueillir ce noyau juif, de le développer et de le *communiquer* à toutes les Nations. Une telle perspective coïncide avec celle du Juif Franz Rosenzweig. D'autre part, le judaïsme subsiste comme chemin de salut et rappelle aux chrétiens leur substrat permanent. De plus, il est appelé à atteindre sa plénitude dans le *retour* du Messie, objet de son espérance millénaire. Le Messie réalisera gratuitement parmi les Juifs la finalité ultime de la Loi, en accomplissant une Alliance jamais révoquée. Nous l'attendons nous aussi, pour atteindre en lui notre plénitude chrétienne.

Summary. — Quite a lot of theologians have stressed Paul's breaking off with the Law and with Judaism. The A. thinks that they have it wrong: Paul has been thoroughly faithful to the deepest core of Jewish religiosity, and he has expressed it in his teaching of justification through faith. For Paul, the mission of Christianity consists in summoning up this Jewish core, in developing it and in communicating it to all nations. Such a view coincides with the theory proposed by the Jewish writer Franz Rosenzweig. On the other hand, Judaism does not cease being a way to salvation, and it reminds Christians of their permanent substratum. Judaism is called to reach its fulness at the coming of the Messiah, the final object of its millenary hope. The Messiah will gratuitously realise among the Jews the ultimate finality of the Law, fulfilling the never revoked Covenant. We too are waiting for Him, in order to attain, in Him, our Christian fulness.

22. RATZINGER J., «El diálogo de las religiones y la relación judeo-cristiana», dans *Communio* ([v. espagnole] avril 1999) 206.